



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 6 mai 2024, adopté le règlement n° 384-04-2024 remplaçant le règlement numéro 347-01-2022 et ses amendements sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Racine et la publication des avis publics.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la Loi.

DONNÉ à Racine ce 23 mai 2024.

Stéphanie Deschênes
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphanie Deschênes, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 23 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Stéphanie Deschênes
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

AVIS PUBLIC